

Règlement général du « Trail Dérouille au Lac des Sapins »

Dimanche 02 JUIN 2024 à partir de 8H , CUBLIZE, Lac des Sapins

Organisateurs

Association Cublize Athlétique (Y' A.C.A Courir)

Départs & horaires

24km : 08h30 => Devant la Salle des Sports Daniel Barberet à Cublize

12km : 09h00 => Devant la salle des Sports Daniel Barberet à Cublize

12 km Marche Nordique : 09h05 => Devant la salle des Sports Daniel Barberet à Cublize

12 km Marche libre : Départ unique à 9h30 => Devant la salle des Sports Daniel Barberet à Cublize

Arrivées

Salle des Sports Daniel Barberet à Cublize

Engagement

La Participation à cette compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation ou d'un « Pass J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.
- Le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs, il peut être remplacé par un questionnaire santé comme indiqué dans la Réglementation Running 2024 – voir paragraphe ci-après). (Sur demande, nous pouvons vous fournir ce questionnaire santé).

Extrait de « La Réglementation Running – 2024 :

3.1 Personnes mineures

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées ;
 - D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations **partenaires de la FFA. La liste des fédérations partenaires seront régulièrement communiquées aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.**
 - L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.
- Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

- **Nouveauté pour les personnes MAJEURES :** Possibilité de télécharger une attestation indiquant que la personne a réalisé le « Parcours de Prévention Santé » mis en place par la FFA, via le lien suivant : <https://ppsathle.fr>

Extrait de « La Réglementation Running – 2024 :

3.2 Personnes majeures

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
- **D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.**

Concernant l'application du présent article, des dispositions transitoires sont prévues par voie de circulaire concernant les manifestations organisées avant le 31 août 2024 ou dont l'inscription est déjà ouverte lors de la publication de la

Réglementation running – Applicable au 16 janvier 2024

Page 12/49

présente réglementation. Ces dispositions transitoires prendront automatiquement fin à échéance des manifestations qu'elles concernent.

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération. La liste des fédérations partenaires sera régulièrement communiquée aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.

Catégories autorisées

Suivant les épreuves, les catégories autorisées sont :

12 kms (270m de dénivelé +) : à partir de la catégorie Cadet (né(e) s en 2008 et avant)

12 kms MN (270m de dénivelé +) : à partir de la catégorie Cadet (né(e) s en 2008 et avant)

24 kms (950m de dénivelé +) : à partir de la catégorie Espoir (né(e) s en 2004 et avant)

Inscriptions

A prioriser sur www.logicourse.fr :

ouverture des inscriptions le 1^{er} Avril 2024 jusqu'au samedi 1^{er} Juin 12h00 .

Possibilité d'inscription sur place, le jour de la course, jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course (une majoration de 2€ par coureur sera appliquée)

Tarifs

12km : **12€** (14€ le jour de la course)

12 km Marche Nordique : **12€** (14€ le jour de la course)

24km : **22€** (24€ le jour de la course)

12 km Marche allure libre : **6 €** (inscription uniquement le jour de la course à partir de 8h30)

Retrait des dossards

A la salle des sports Daniel Barberet à Cublize, le dimanche 02 Juin à partir de 7h00 et jusqu'à 15 minutes avant le départ de la course.

Chronométrage

Assurée par la société Logicourse agréée FFA, par puce fixée sur la chaussure et devant être rendue dans le sas d'arrivée.

Dossard positionné obligatoirement sur la poitrine.

Ravitaillements

Du fait de points de passages communs entre les différents parcours, il vous sera proposé de nombreux ravitaillements sur le tracé, ainsi qu'un ravitaillement d'arrivée pour tous.

24km : 3 ravitaillements (liquide (eau, boissons sucrées) et solides) aux kms : 4 – 8 et 16

12km : 2 ravitaillements (liquide (eau, boissons sucrées) et solides) aux kms : 4 – 8

Matériel obligatoire pour les parcours trail

Gobelet individuel, sifflet, réserve d'eau, téléphone portable.

Résultats

Les résultats seront affichés à la salle des sports de Cublize au fil des arrivées & sur le site www.logicourse.fr dès le lendemain matin 03 juin 2024.

Récompenses

Pour les courses de 12KM et 24 KM, récompenses aux **3 premiers au scratch en masculins et féminines ainsi qu'aux premier(ers) de chaque catégorie** (*Cadets* nés en 2007 et 2008 / *Juniors* nés en 2005 et 2006 / *Espoirs* nés de 2002 à 2004 / *Séniors* nés entre 1990 et 2001 / **M0-M1**= nés entre 1980 et 1989 / **M2-M3** = nés entre 1970 et 1979 / **M4-M5** = nés entre 1960 et 1969 / **M6 et plus** : né en 1959 et avant).

Pour la course de 12KM Marche Nordique Chrono, récompenses aux **3 premiers au scratch en masculins et féminines.**

Divers

Une consigne, des vestiaires, des toilettes et des douches seront à disposition des coureurs à la salle des sports de Cublize.

Sécurité

La sécurité sera assurée par des bénévoles équipés de maillots distinctifs, postés aux endroits stratégiques de la course, notamment aux intersections afin de réguler la circulation.

En cas de problème (abandon, accident, ...) les participants se doivent mutuellement secours et entraide. Tout incident doit être signalé au bénévole le plus proche.

Les participants s'engagent à respecter la propreté de la nature et le code de la route.

Précisions Marche Nordique

***bâtons de marche nordique obligatoire** sinon interdiction de prendre le départ et réorienté vers la randonnée.

***INTERDICTION** Pas glissé et pas de course,

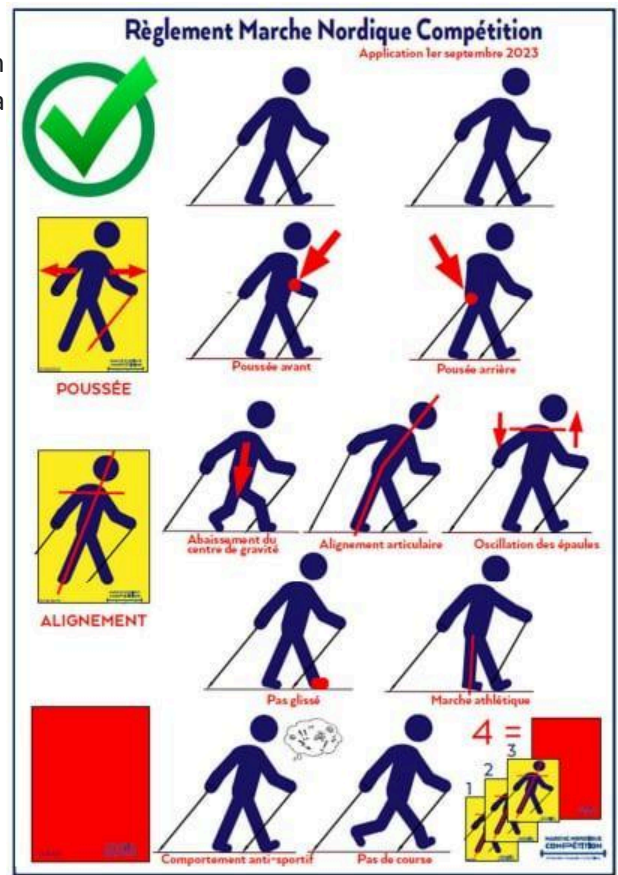
***ATTAQUE** talon obligatoire.

*Prudence sur le défaut de poussée avant et arrière

***INTERDICTION** abaissement du centre de gravité

Entrer

*Pas de présence de juge sur le parcours mais un Vélo itinérant sera présent sur le parcours.



Assistance médicale

Une équipe de secouriste sera présente sur les lieux de départs et arrivées aux abords de la salle des sports de Cublize. Les numéros de secouristes seront donnés aux bénévoles le jour de la manifestation.

ADPC 42 – Antenne de CHARLIEU, représentée par Madame Sophie TRONCY

Assurance

Le club organisateur est couvert par une assurance concernant sa responsabilité civile, celles de ses préposés et de tous les participants.

Information et liberté

J'autorise les organisateurs de cette course, ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la course, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Conformément à la loi informatique et liberté, les participants disposent d'un droit d'accès, d'opposition, de modification et de suppression des données personnelles les concernant, en faisant une demande écrite auprès de Y' A.C.A Courir.

Règlement

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment.